Amfreville

PIÈCE N° 5c 3/3

PLAN DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

«LE MOUTIER»

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

agence schneider

ARRÊT PROJET

vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date de 16 décembre 2019

le maire, **Xavier MADELAINE**

POS élaboration – approuvée le 07 septembre 1981
PLU élaboration – approuvée le 02 mars 2007

Modification n°1 ..... 30.10.2009
Modification simplifiée n°1 ..... 23.11/2015

Amfreville

Bréville-les-Monts

Ranville

N

Légende

Réseaux

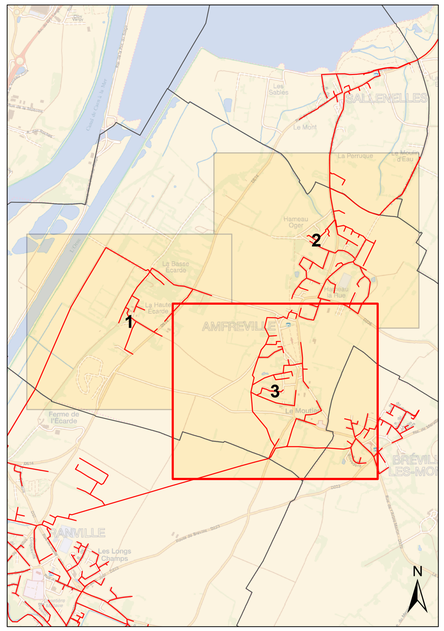
- Réseau EU
- Réseau EP
- Réseau UN
- Réseau de refoulement EU
- Réseau EU sous vide
- Réseau EU sous pression
- Réseau de refoulement EP
- Réseau EP sous vide
- Réseau EP sous pression
- Branchement EU
- Branchement EP
- Branchement UN
- Réseau inconnu
- Branchement inconnu

Ouvrages

- Dégrilleur
- Dessableur
- Station d'épuration
- Bassin de rétention
- Déversoir d'orage
- Poste de relevage

regards

- Rond visitable
- Carré visitable
- Grille carrée / rectangulaire
- Grille ronde
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Tampon/avaloir
- Rond borgne
- Carré borgne
- Exutoire
- Boite de Branchement
- Vanne
- Ventouse
- Chasse
- Vidange
- Débitmètre
- Clapet



Département du Calvados

SIVOM RIVE DROITE DE L'ORNE
Commune d'Amfreville
"Le Moutier"

Plan n° : 9622-03-A-103	*Echelle :* 1:1 500
Cartographe: M. FONTAINE	Date: 08/10/2016

Réseau d'Assainissement

Planche 3/3

CPO Marne La Vallée
8,bld Michael Faraday
CS30560
77716 Serris - Marne La Vallée
Cedex 4

Le contenu de ce plan est la propriété exclusive de la SAUR. Il ne peut être communiqué à des tiers ou utilisé sans son autorisation écrite préalable. Il est transmis sous réserve de l'application de la loi n°2002-1095 du 29 décembre 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité civile et du décret n°2003-1212 du 18 décembre 2003 relatif à la prévention des risques résultant de travaux à proximité de réseaux. Il ne peut être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été établi. Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la SAUR. Il est transmis sous réserve de l'application de la loi n°2002-1095 du 29 décembre 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité civile et du décret n°2003-1212 du 18 décembre 2003 relatif à la prévention des risques résultant de travaux à proximité de réseaux. Il ne peut être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été établi. Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la SAUR.